



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPEPS

Question écrite n° 94005

### Texte de la question

Mme Paulette Guinchard \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évolution des postes ouverts au concours du CAPEPS. En effet, 535 postes sont offerts à l'ensemble des concours de 2006 contre 1 135 en 2005, les recrutements chutent de 51 %. Le nombre de postes ouverts au CAPEPS externe avait d'abord été ramené brutalement de 1 330 en 2003 à 780 en 2004, puis porté à 800 en 2005. Le Gouvernement avait promis une augmentation des recrutements en 2006. Force est de constater que la réalité est tout autre. La direction de l'évaluation et de la prospective de l'éducation nationale a publié en juin 2005 une étude qui montre que les besoins du second degré entre 2006 et 2013 sont de 1 235 nouveaux enseignants chaque année pour l'EPS (17 330 pour l'ensemble des matières alors que le Gouvernement n'en propose que 10 000 cette année). Il faut ajouter à cela la disparition de l'éducation physique et sportive des socles communs tels que définis dans la loi d'orientation pour l'école du 23 avril 2006. L'EPS doit pourtant faire partie intégrante de programmes scolaires de qualité. Les valeurs portées par la pratique sportive ne doivent pas être négligées, y compris pour l'acquisition des notions de citoyenneté et de vie commune. Les décisions prises par le Gouvernement en la matière sont cause d'une profonde inquiétude pour les enseignants et les étudiants. Aussi, elle lui demande de revoir à la hausse le nombre de postes ouverts au CAPEPS dès cette année, conformément aux recommandations de la direction de l'évaluation et de la prospective de son ministère. Elle souhaiterait par ailleurs qu'il lui précise si le Gouvernement considère toujours l'éducation physique et sportive comme une matière à part entière.

### Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui

a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Paulette Guinchard](#)

**Circonscription :** Doubs (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94005

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mai 2006, page 4845

**Réponse publiée le :** 13 juin 2006, page 6228